

## ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

**N° 2026-122**

**OBJET :** Concours sur titres d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale.  
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2026-111 du 20 avril 2026.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-38 à L. 325-43,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2026-111 du 20 avril 2026 portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale,

Vu les nominations intervenues depuis la dernière décision,

Vu les demandes de prolongation sur liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les intéressées,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale mentionne les lauréats des concours remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte quatre-vingt-treize (93) noms.

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

**Article 2** : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article R.325-132 du code général de la fonction publique.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 4 mai 2026

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

**ANNEXE A L'ARRETE N°2026-122 DU 4 MAI 2026**  
**portant mise à jour de la liste d'aptitude**  
**d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale**

ABOT Dina	LAIZ Fatiha
ALI Miriam	LE GAL Alexandra
ANDRIEU Marie	LE GRAND Mélanie
ANGENAULT Camille	LE GUELEC Laurence
ARNAUD Karine	LE MOUILLOUR Gwenola
ARTASONE Loana	LE MOYNE DE SAINTE MARIE Béatrice
BADIANE Mame	LECLERCQ Cerise
BAILLEUL Charline	LEGROS Veronique
BAROUCHE Coraline	LETOUZE Claudine
BEAUFILS Emily	LOUVIGNÉ Chloé
BEELOO Delphine	LUBERNE Mélanie
BELLANGER Melanie	LUCAS Audrey
BENSAID Emmanuella	MARIE Patricia
BOURGENOT Nathalie	MARTINUZZI Elodie
BOUSSAID Héléne	MAURER Laura
BUDEL Dolly	MEITE Fatoumata
BUTTEZ Aurélie	MENARD FORMAL Emilie
CAMPI Pauline	MICHEL Mallaury
CARDONA Anaïs	MORTIER Mélissa
CHAMORRO Amandine	NARANASSAMY Manuella
CHEVALIER Laura	NEUFSEL Emilie
CHEZE Kevin	NICOLETOS Agathe
COLAS Estelle	OUDAOUD Zaina
COMBE Jennifer	PERRI Claire
CROSNIER Eva	PETRISSANS Sonia
DACHEUX Céline	PICOUT Delphine
DAVID Teissa	PIERRISNARD Stella
DE OLIVEIRA Eugénie	RANC Priscilla
DEFONTAINE Emilie	RISED Marie
DESPLANQUES Charline	ROBERT Laëtitia
DORRIOTZ Karine	ROUSSEAU Solenn
EINHORN Loveth	ROUSSIN Jennifer
FERREC Manon	ROY Camille
FOUQUART Emma	SAUZARET Stephanie
GACHAGWA Carol	SEGARD Caroline
GERBIER Sabrina	SERVIUS Daisy
GRISEL Pauline	SIDIBE Lekpeli
GROSSO Eva	SIMPORE Fatoumata
HANNOUCHE Soraya	TALL Rokhya
HONORIN Celine	TARCY Tatiana
HOUMADI Amina	THOMAS Lucie
INSWAN BIDUM Elisée	TRAUSCH Florine
JACQUEMOT Mélanie	TREBEAU Aude
JAFFRE Béatrice	TRIAIRE Justine
KASMI Jawida	TSHIBUABUA MAMPUYA WIVINE Xxxx
KERNEIS Morgane	VIANDIER Marielle
KREUTGEN Manuella	

La présente liste est arrêtée à quatre-vingt-treize (93) lauréats.

Fait à Pantin, le 4 mai 2026

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice de l'emploi territorial



  
Genevieve LÉPINGLE